

## COMPARATIF DE PROGRAMME

PROGRAMME PS NATIONAL	PROGRAMME PS MANCHE	MAJORITE DEPARTEMENTALE MANCHE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agir pour l'économie au service de l'emploi...</b> « L'emploi est notre priorité ».</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommage que la priorité porte sur une compétence détenue par les Régions et non par les Départements !...</li> <li>• Dommage que la gauche mette la priorité sur l'emploi quand on constate que dans son budget primitif 2011, la Région bas-normande baisse son budget « Action économique » de plus de 4% !</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maîtriser les dépenses des départements afin de ne pas pénaliser les ménages.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ne pas recourir à l'augmentation de la fiscalité qui ne repose plus, désormais, que sur le foncier bâti.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrairement à bon nombre de départements de gauche, la MD a, dans la Manche, maîtrisé ses dépenses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>La Manche affiche un désendettement ! :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La dette a baissé entre 2009 et 2010 !</li> <li>▪ Nous étions à l'indice 6 (6 années pour rembourser) il y a 6 ans (un peu plus que les autres Départements),</li> <li>▪ Cette année nous serons en dessous de 6 alors que la majorité des autres Départements risquent d'atteindre l'indice 10 (10 années pour rembourser) !</li> </ul> </li> <li>○ <u>Des dépenses de fonctionnement maîtrisées !</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès 2008, la Manche a réagi plus vite que les autres Départements. Et aujourd'hui, ces Départements risquent de connaître de grandes difficultés !</li> <li>▪ La tendance nationale évoque une <b>augmentation des dépenses de fonctionnement à 5% !</b></li> <li>▪ <b>La Manche, en 2010, est à 3% !</b></li> </ul> </li> <li>○ <u>Un niveau d'investissement adéquat !</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'investissement est revenu au niveau préconisé par Klopfer : 80 000 000€. C'est le niveau qui convient à nos capacités financières !</li> </ul> </li> <li>○ <u>En Saône-et-Loire (département de gauche) :</u> - 82 mesures d'économie contenues dans le plan de sauvetage de Monsieur Arnaud Montebourg !</li> </ul> </li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 dispositifs d'aide et de subventions suspendus !</li> <li>→ Personnes âgées et handicapées : - 4,4 millions d'euros !</li> <li>→ Enfance et famille : - 1 million d'euros !</li> <li>→ Insertion et logement social : - 2,1 millions d'euros !</li> <li>→ Agriculture et aménagement rural : -1,35 millions d'euros !</li> <li>→ Education : -1.1 millions d'euros !</li> <li>→ Jeunesse et sports : - 1,4 millions d'euros !</li> <li>→ Routes et infrastructures : - 1,5 millions d'euros !</li> <li>→ Transports : -1,1 millions d'euros !</li> <li>→ Culture et tourisme : - 614.000 euros ! <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En Indre-et-Loire (département de gauche) :</li> </ul> </li> <li>→ <b>Une diminution</b> de 6 millions d'euros de l'investissement !</li> <li>→ <b>Une augmentation</b> du fonctionnement ! <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En Seine-Maritime (département de gauche) :</li> </ul> </li> <li>→ Le département procède à un gel pur et simple des créations de poste. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrairement à bon nombre de départements de gauche, la MD n'a, dans la Manche, pas pénalisé les ménages ! :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>2010 et 2011</u> : 2 années sans augmentation de la fiscalité pour les Manchois !</li> <li>○ <u>Les départements de gauche ne se privent pas ! :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Indre-et-Loire : +12% !</b></li> <li>▪ <b>Pas-de-Calais : +3% !</b></li> <li>▪ <b>Charente : + 8% !</b></li> <li>▪ <b>Ille-et-Vilaine : +9% !</b></li> <li>▪ <b>Saône-et-Loire : +13,5% !</b></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faciliter l'accès au premier emploi.</b></li> </ul>	<p><b>Faciliter l'accès au premier emploi.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> et sera encore amélioré ! Les missions locales ont déjà en charge l'insertion des jeunes. De plus, la MD a voté le 2 juillet une amélioration des relations et du fonctionnement avec ses missions locales. Ses nouvelles relations seront définies dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyens (COM)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des aides pour passer le permis de conduire.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des aides pour passer le permis de conduire.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> Dans la Manche, les aides à la mobilité, dont le permis de conduire, ont représenté 82 000 € sur l'enveloppe nationale de l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi), sur un total de 247 000 €, soit 33 %. Pour l'enveloppe déconcentrée, la mobilité a représenté 93 % des aides dont 75 000 € pour des permis.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, développer les aides à la mobilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, développer les aides à la mobilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> Et en plus des aides à la mobilité, la MD met en œuvre des opérations de location de véhicules.</li> <li>• Dans la Manche, Maneo contribue à permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'accéder à la mobilité dans une logique de développement durable tout en n'ayant pas à financer ni l'investissement ni le fonctionnement d'un véhicule à moteur.</li> <li>• Par ailleurs, dans la Manche, le Conseil général intervient déjà pour des aides à la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ financement de permis de conduire par le biais d'auto-écoles sociales</li> <li>○ financement d'actions permettant de louer à prix modique un véhicule à 2 ou 4 roues sans dépôt de caution prohibitif (suite à appels à projet dans la Manche)</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les clauses sociales et environnementales d'insertion dans les marchés publics locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> Dans la Manche, la MD a déjà mis en place les clauses d'insertion sociale et environnementale dans des marchés publics.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'économie sociale et solidaire et notamment les entreprises d'insertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'économie sociale et solidaire et notamment les entreprises d'insertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• Des partenariats via notamment appels à projet ou marchés sont ainsi passés avec des associations,</li> <li>• Exemple : le programme départemental d'insertion de la Manche qui s'appuie sur nombre d'associations après appels à projet,</li> <li>• Le département intervient financièrement sur des aides au chantier (aide à l'encadrement) ou attribue des subventions de démarrage pour toute nouvelle entreprise d'insertion ayant obtenu l'agrément de l'Etat (7 500 €).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider au développement de nouveaux emplois verts.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> La MD est déjà à l'initiative de nombreuses actions dans ce sens ! Les aides s'adressent à la création d'entreprises entre autres dans le domaine de l'environnement. L'aide à ces entreprises, c'est l'aide à la création d'emplois verts !</li> <li>• D'autre part la MD promeut les énergies vertes au travers d'actions comme le pavillon des énergies, et par là même, suscite la création d'activité dans ce domaine.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'agriculture raisonnée et l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> : La MD a voté en mars 2010 le défi de développer l'agriculture biologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Produire » : promouvoir des systèmes agronomiquement</li> </ul> </li> </ul>

		<p>cohérents par de l'information, de la formation, de l'animation et du conseil, et développer en bio sur la base du cahier des charges européen,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Transformer » : accompagner le développement de chaque filière (grande distribution, magasins spécialisés, vente directe); veiller à la juste rémunération des producteurs; veiller à l'équilibre de l'offre et de la demande,</li> <li>○ « Consommer » : sensibiliser tous les publics à la consommation de produits bio; favoriser la mise en marché et l'accessibilité des produits bio.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Créer des « maisons du département » pour un service public de proximité : guichets uniques, maisons multiservices...</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Déjà fait !</b> Le 2 juillet, la MD a voté le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De territoire de solidarité départementale conforté dans sa fonction de lieu d'accueil, d'orientation et de proximité,</li> <li>○ D'assistante sociale de secteur au sein d'une équipe pluridisciplinaire managée par un cadre de proximité.</li> <li>○ De notion de « dossier unique du citoyen » pour une qualité de service public.</li> <li>○ De territoires de solidarités qui seront le lieu d'accueil unique et d'information pour l'ensemble des politiques publiques relevant du périmètre du pôle « l'Homme au cœur du projet ».</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Aider les communes et investir dans l'aménagement des territoires.</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Déjà fait !</b></li> <li>● Depuis 2004, date de la mise en place d'une politique contractuelle se sont <b>29,9 M d'€</b> votés au titre du Fonds de Développement du Territoire pour accompagner <b>187 M d'€ d'investissement</b> des collectivités locales de la Manche.</li> <li>● A compter de 2011, avec la nouvelle politique contractuelle souhaitée par la MD, le rythme sera de <b>12,6 M d'€/an.</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Lutter contre la fracture numérique.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Ordi-collège :</b> _L'équipement des familles avec pour objectif, une connexion à 100% des familles de collégien à internet. Cette action peut aller jusqu'au don de matériel (sous condition de ressources).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Déjà fait !</b></li> <li>● A ce jour, la couverture internet sur le territoire est quasiment totale : <b>entre 99 et 100% !</b></li> <li>● L'amélioration du débit est continue : aujourd'hui de 4 mega bit par seconde, le débit de <b>15 mega bit sera déployé dès 2011 !</b></li> <li>● Don de matériel : déjà fait ! un partenariat est en cours entre le CG50 et la</li> </ul>

	<p>_La formation des parents qui le souhaitent pour découvrir les nouveaux usages de leurs enfants et retrouver toute leur place dans l'éducation aux nouvelles techniques de Communication.</p> <p>_L'équipement des collèges en matériel adapté à une pédagogie tirant profit des outils numériques. L'éducation nationale prenant à sa part la formation des équipes pédagogiques.</p> <p>_La mise en place généralisée d'environnements numériques de travail proposant des activités et exercices en ligne. Renforcer le lien équipe pédagogique, élève, famille.</p>	<p>société Ricoh dont l'action, dans ce cadre partenarial, est de redéployer du matériel informatique recyclé aux personnes défavorisées. Par ailleurs, une partie du matériel est déjà réservée à l'association « Tritoutsolidaire ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les EPN (Espaces Public Numériques) existent déjà dans la Manche : véritables supports et centres de ressources, ce sont des lieux ouverts à tous qui proposent d'accéder, à un coût adapté, à internet et au multimédia (outils, techniques, contenus). Les usagers bénéficient d'un accompagnement grâce à un animateur et divers ateliers dédiés aux usages numériques. A ce jour, 50 EPN existent sur le territoire de la Manche et 2 autres communautés de communes sont en cours de conventionnement.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une Maison des ados</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> : les Maisons des ados ont été votées ! Elles sont en cours de réalisation non pas sur un point ou 2 du département, mais, pour une plus grande proximité, elles seront réparties dans les différents CMS du territoire !</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer le droit au logement et construire du logement social.</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• Cette compétence est celle des communes !</li> <li>• Néanmoins, le CG agit déjà en garantissant les emprunts des organismes HLM !</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir l'ouverture de « maisons de santé pluridisciplinaires ».</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• La Manche le fait depuis 2003 ! 6 maisons et pôles de santé ont déjà été ouverts et une quinzaine de projets sont en cours, dont certains sont prêts à ouvrir dès 2011 / 2012.</li> <li>• Et au niveau national, c'est bien le gouvernement actuel qui, en 2010, a lancé un appel à projet dans le but de subventionner 250 maisons de santé pluridisciplinaires sur les zones prioritaires du territoire français. Et non...ce n'est pas un projet socialiste...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lancer des « plans départementaux » pour favoriser l'implantation des</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• C'est bien d'y penser en 2011... Mais grâce à la MD, c'est depuis 2005 que l'on attribue des bourses aux étudiants en médecine et en</li> </ul>

<p>médecins dans les zones sous-dotées en signant des conventions avec les étudiants en médecine de 3ème cycle.</p>		<p>odontologie. Et la Manche a été le premier département à attribuer ces bourses ! Par ailleurs, la MD est en train de revoir sa politique de bourses départementales afin qu'elle touche à la fois les internes et les externes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La MD est en cours de réflexion pour établir des aides à l'hébergement, au transport et au remboursement de la taxe d'habitation liée aux lieux de stage.</li> <li>• Par ailleurs, elle mène une importante réflexion sur la création d'une « maison de l'installation du médecin » qui pourra prendre en charge la globalité de l'installation du médecin et de sa famille : aide à l'hébergement, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, aide à la prise en charge des enfants : écoles, loisirs, garderie etc...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre le maintien à domicile des personnes âgées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre le maintien à domicile des personnes âgées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• A ce jour, 10 000 personnes âgées dépendantes bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) !</li> <li>• 5 500 personnes l'utilisent pour rémunérer une aide à domicile.</li> <li>• Le montant moyen de l'allocation à domicile est de <b>5 400€ dans la Manche, contre 4 600€ dans les autres départements !</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralisation de la téléassistance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralisation de la téléassistance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• « Bonjour facteur » : un moyen humain, de proximité avec la personne âgée, permettant de vérifier quotidiennement sa « bonne santé ».</li> <li>• Par ailleurs, la MD a souhaité s'associer à l'ARS de Basse-Normandie (Agence Régional de Santé), dans son projet de télémédecine et téléassistance. Nous nous sommes déclarés, dès que le projet sera suffisamment avancé, pour être site pilote.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter, rénover et construire des collèges dotés des équipements modernes (équipements informatiques...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter, rénover et construire des collèges dotés des équipements modernes (équipements informatiques...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• C'est programmé ! tous les collèges de la Manche seront fibrés en 2011 !</li> <li>• La MD l'a voté le 2 juillet dernier : 2010 et 2011 sont 2 années du développement d'outils pédagogiques numériques au sein des collèges !</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les tarifs solidaires et/ou dégressifs des cantines scolaires et des transports scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les tarifs solidaires et/ou dégressifs des cantines scolaires et des transports scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• Depuis 2007, la MD a fait appliquer un tarif unique de participation aux transports scolaires de 50 euros par enfant. <b>Ce tarif, avec celui du Calvados, est le plus bas des départements du grand ouest !</b> Et il est</li> </ul>

		<p>dégressif pour plusieurs enfants !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par ailleurs, les personnes qui attendent la dotation de rentrée scolaire peuvent payer en 2 fois après versement de celle-ci.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectif de 50% de produits locaux dans les cantines de nos départements d'ici 2012.</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• Promouvoir les produits locaux, la MD l'a déjà fait ! ... en votant en mars 2010 un défi pour la promotion de l'agriculture et de ses produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer l'adhésion des agriculteurs aux signes de qualité, associer la promotion des produits du terroir et des produits fermiers à l'image de la Manche,</li> <li>○ Communiquer sur « Manche Terre d'élevage »,</li> <li>○ Développer le tourisme rural via la valorisation des produits fermiers et du terroir, développer différentes formules touristiques : séjours à la ferme.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer l'accueil pour la petite enfance et favoriser l'implantation de Relais d'Assistants Maternels (RAM).</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b> : la MD a voté, le 2 juillet, le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De réaffirmer la place spécifique de la PMI auprès de l'ensemble de la population manchoise !</li> <li>○ D'une PMI devant voir prioriser ses missions pour que nous puissions être en mesure de répondre aux besoins des citoyens !</li> <li>○ De positionner le Centre départemental de l'enfance au cœur de l'organisation départementale comme outil central de notre politique de protection et d'accompagnement des familles !</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aider les groupements d'entreprises à se doter de structures d'accueil pour la petite enfance.</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet expérimental est justement en cours avec la ville de ST Lô pour la mise en place d'une crèche d'entreprise !</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Créer un « Pass culture et sport » d'une valeur de 40 euros qui permettra à chaque jeune qui en fait la demande d'avoir accès à des réductions pour des événements ou à des activités culturelles et sportives.</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déjà fait !</b></li> <li>• Dommage... la MD a déjà voté le projet « SPOT 50 » qui verra le jour dès la prochaine rentrée scolaire ... : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour une valeur de 100€ et non de 40€ !</li> <li>○ Ce « pass » ne s'adresse pas à tous les jeunes puisque la Région BN se charge déjà des lycéens ! On ne va pas réinventer la poudre et semer la confusion dans l'esprit des jeunes. Le Département se contentera de s'adresser à « sa » cible...les collégiens...</li> </ul> </li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Et pour être plus juste et équitable, le Département délivrera ce « pass » à un prix préférentiel pour les collégiens boursiers, contrairement à la Région BN qui attribue « sa » carte sans conditions de ressources ! Riche ou pauvre, tout le monde y a droit !</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Carte @do50 :</b> Public visé : âge collègue _Aide aux pratiques artistiques et sportives. _Aide aux inscriptions dans les centres de loisirs. _Accès gratuit à des manifestations subventionnées par le Conseil général. _Réductions sur les entrées (Concerts, Théâtre, Cinéma...) _Transport M@néo50 (lignes régulières) gratuit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Déjà fait !</b></li> <li>● Très bien ! mais ce projet a déjà été voté par la MD</li> <li>● Quant aux lignes régulières gratuites, combien cela va-t-il coûter ??</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Développement durable :</b> _Participation au dispositif chèque « éco-énergie » de la région, en ciblant les bénéficiaires en fonction des ressources et des publics prioritaires pris en charge par le Conseil général.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dommage... La Région Basse-Normandie vient de baisser ses aides car trop consommatrices de crédits...</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>« Accessibilité-handicap » :</b> L'obligation d'accessibilité est imposée aux espaces publics d'ici 2015. Le Conseil général doit avoir un rôle moteur pour aider les territoires. La commission « accessibilité-handicap » réunira, au moins une fois par an, les élus, les associations, les parents, les usagers pour faire le point sur les aménagements communaux, les places en établissement., l'accueil scolaire etc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Déjà fait !</b> Dans l'ensemble des projets inscrits dans les contrats avec les communes, le volet accessibilité est pris en compte dans l'assiette éligible des travaux subventionnés. Ce volet prend en compte le fait que les travaux doivent concerner l'ensemble des cibles de l'accessibilité (visuel, auditif, moteur...).</li> </ul>